COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW – 2016/249 (PU/606920)–s.1942
(corr. M. Champenois)
N/Réf. : AA/KD/WSP-2.212/s.594
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue des Merles, 23.
Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation d'une maison.
Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 27 septembre 2016 sous référence, réceptionnée le 28 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 octobre 2016.

Le bien qui date d'avant 1932 n'est pas inscrit à l'inventaire légal du patrimoine architectural de la Commune, ni repris dans la zone de protection d'un bien ou d'un site protégé.

La CRMS n'a pas de remarques particulières à formuler sur le projet.
Elle recommande toutefois de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.